

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2024**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **7 février 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **25**
Nombre de pouvoirs : **4**

Le quatorze février deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 25 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 4 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Gilles BARBE ; M. Pierrick CRONNIER à M. Yoann FIANCETTE ; Mme Mady JUNISSON à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Tessa SAUBESTY à Mme Sandra DELIBIT.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20240214-015

Matière : 2.2.1 - Urbanisme – actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols – permis de construire, certificat d'urbanisme, permis de démolir, déclaration de travaux...

Objet : **AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A ENTREPRENDRE ET SIGNER TOUTES LES DEMARCHES POUR LE DEPOT DES AUTORISATION LIEES A L'URBANISME NECESSAIRES A L'EXECUTION DES PROJETS POUR L'EXERCICE 2024**

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions des articles L.2122-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions des articles.L.422-7 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Vu les dispositions des articles.R.423-1 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à signer et entreprendre toutes les démarches nécessaires pour le dépôt des dossiers d'autorisations liées à l'urbanisme pour l'exécution des projets votés pour l'exercice 2024, notamment des autorisations au titre du Code de l'Urbanisme et au titre du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 février 2024

Accusé de réception en préfecture
019-21 1927504-20240214-DL20240214-015-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024
Date de mise en ligne : 16/02/2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze


Christophe ARFEUILLERE